

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Jean Romain, Pierre Conne, Georges Vuillod, Bénédicte Montant, Patrick Saudan, Serge Hiltbold, Simone de Montmollin, Gabriel Barrillier, Lionel Halpérin, Michel Ducret, Nathalie Fontanet, Jacques Béné, Beatriz de Candolle, Raymond Wicky, Stéphane Florey

Date de dépôt : 24 juin 2015

Proposition de motion

pour que les élèves de l'école obligatoire genevoise étudient jusqu'à la fin de l'année scolaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la réponse du Conseil d'Etat QUE 222-A ;
- que les élèves de l'école genevoise bénéficient maintenant du mercredi matin mais perdent ce bénéfice en n'étudiant plus guère durant le mois de juin ;
- qu'il est important, étant donné les résultats des élèves, de ne pas perdre un temps précieux en fin de période scolaire ;
- que l'Etat fixe clairement le nombre de semaines durant lesquelles l'enseignement régulier doit être dispensé,

invite le Conseil d'Etat

à prendre les mesures urgentes pour que les élèves de l'école obligatoire travaillent jusqu'au terme des années scolaires.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La problématique est récurrente depuis de nombreuses années. Dans les écoles obligatoires du canton, les classes terminent les années scolaires en roue libre. Par « fin d'année scolaire », il ne faut pas seulement comprendre les 10 derniers jours de l'année, mais le mois entier, lorsqu'il n'est pas déjà question de la fin du mois de mai.

Au Primaire, nous avons introduit à grands frais le mercredi matin parce que le temps scolaire semblait trop court pour honorer les objectifs du PER, notamment l'introduction de l'anglais. Or l'immense majorité des parents déplorent que ce temps scolaire ne soit pas utilisé en classe avec le maximum de rentabilité, particulièrement en fin d'année.

Au Cycle d'orientation, ils ne trouvent pas normal que des semaines entières soient sacrifiées pour libérer les élèves ou leur faire passer ce temps inemployé à des occupations fort peu formatrices. Il suffit de regarder l'horaire d'une classe durant la semaine des EVACOM pour comprendre combien les « libérations » se succèdent. Hors des épreuves, on libère les élèves durant cette semaine d'évaluation commune (qu'il aurait fallu placer d'ailleurs durant l'avant-dernière semaine de juin ou à une période plus heureuse).

Une fois les épreuves passées, les élèves ne perçoivent plus du tout la nécessité de s'abandonner quatre semaines encore au pli d'une heureuse habitude qu'on appelle le travail.

Parents, citoyens et députés ne trouvent pas normal que ces EVACOM se déroulent au mois de mai, soit presque 6 semaines avant la fin de l'année scolaire. Ils ne trouvent pas normal que depuis plusieurs années, durant les dernières semaines de l'année scolaire, les élèves ne reçoivent quasiment plus de cours et regardent des films durant les périodes ordinairement consacrées aux diverses disciplines. Et c'est à la direction de l'école de donner l'impulsion nécessaire pour inverser la tendance.

Les résultats de Genève aux tests internationaux devraient plutôt nous inciter à nous retrousser les manches, à valoriser l'effort, et non à habituer nos élèves à cette vacuité.

La QUE 222 avait, il y a un an, suscité des commentaires prometteurs de la part du DIP mais pas d'actes concrets, actes qu'il est aujourd'hui impératif d'initier.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.